

**N° 6922<sup>1</sup>****CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2015-2016

---

---

**PROJET DE LOI****modifiant la loi modifiée du 19 juin 2013  
relative à l'identification des personnes physiques**

\* \* \*

**AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT**

(8.12.2015)

Par dépêche du Premier ministre, ministre d'État, du 25 novembre 2015, le Conseil d'État a été saisi du projet de loi sous rubrique, qui a été élaboré par le ministre de l'Intérieur.

Au texte du projet de loi étaient joints un exposé des motifs, un commentaire de l'article unique ainsi qu'une fiche d'évaluation d'impact.

Aucun avis d'une chambre professionnelle n'est parvenu au Conseil d'État à la date du présent avis.

Le projet de loi sous rubrique entend modifier le dernier alinéa de l'article 54 de la loi modifiée du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques aux fins de reporter l'entrée en vigueur des articles autres que ceux visés aux alinéas 1<sup>er</sup> à 3 de cet article 54 du 1<sup>er</sup> janvier 2016, au 1<sup>er</sup> avril 2016.

Le Conseil d'État rend attentif au projet de loi modifiant 1. la loi modifiée du 19 juin 2013 relative à l'identification des personnes physiques 2. la loi électorale modifiée du 18 février 2003 (doc. parl. n° 6807) qui modifie également la loi modifiée du 19 juin 2013 précitée, parmi lesquelles les dispositions dont l'entrée en vigueur est reportée dans le projet de loi sous rubrique.

L'article unique du projet de loi n'appelle pas d'observation.

Ainsi délibéré en séance plénière, le 8 décembre 2015.

*Le Secrétaire général,*  
Marc BESCH

*La Présidente,*  
Viviane ECKER

